



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 49887

Texte de la question

M Bernard Stasi appelle l'attention de M le ministre de l'intérieur sur les difficultés que rencontrent les maires de certaines communes, au regard de la scolarisation des enfants de parents itinérants. Il prend pour exemple la commune du Meix-Saint-Epoing (Marne), dont l'école est fermée depuis 1989, et qui doit supporter, depuis plusieurs années, les frais de scolarité de trois enfants (scolarisés sur Sezanne), dont la famille itinérante réside en caravane, sur un camping privé du Meix-Saint-Epoing, et est employée par une entreprise d'Esternay (Marne) pour une durée indéterminée. Au regard de la circulaire n° 70-428 du 9 novembre 1970, obligation est faite aux communes « d'accueillir les enfants de familles itinérantes, tant à l'école maternelle qu'à l'école élémentaire, quelle que soit la durée du séjour et quel que soit l'effectif de la classe » Aussi, il lui demande de bien vouloir revoir les dispositions de cette circulaire, afin qu'une certaine équité financière soit respectée, concernant la scolarité itinérante, pour les communes sans école.

Texte de la réponse

Reponse. - Certaines familles, pour des motifs liés à la mobilité géographique de l'emploi, rencontrent des difficultés pour scolariser leurs enfants. Au cas particulier, la commune du Meix-Saint-Epoing ne dispose plus d'une école et fait partie du regroupement pédagogique de Sezanne, ville où les enfants concernés sont scolarisés. Il convient donc, dans un premier temps, d'appliquer les règles fixées par le regroupement pédagogique et notamment celles relatives aux enfants de parents itinérants. En l'absence de règles portant sur ce point, il est souhaitable qu'une solution négociée soit trouvée entre les deux communes, permettant d'aboutir à une absence de participation financière de la commune du Meix-Saint-Epoing. En effet, une telle participation ne pourrait être envisagée que si les familles en cause étaient assujetties au paiement d'impôts locaux au Meix-Saint-Epoing.

Données clés

Auteur : [M. Stasi Bernard](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49887

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4604